

## 7 - Décision modificative n° 2 - Exercice 2014

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Cette décision modificative constitue la troisième étape budgétaire de l'exercice 2014. Elle propose une série d'ajustements relativement modestes au regard du volume de crédits déjà inscrits au Budget Primitif et en Décision Modificative n° 1.

### I - Le budget principal

Les mouvements d'ordre, uniquement en investissement, s'équilibrent à 1 127 413 €. Ils permettent de comptabiliser notamment le retour dans le patrimoine communal pour une valeur de 1 100 000 € de l'ensemble immobilier ISIFC conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2014.

Hors mouvements d'ordre, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 589 016 € et 1 177 292 €.

#### 1 - Section de fonctionnement

**Les dépenses et les recettes réelles s'élèvent à 589 016 €.**

##### A) Les propositions en dépenses réelles

La répartition par chapitre budgétaire des mouvements réels proposés est la suivante :

➤ **+ 260 562 € au chapitre 011 «Charges à caractère général»** dont :

. + 50 000 € correspondant à la valorisation en régie de certains travaux effectués en investissement (une diminution d'égal montant étant opérée en section d'investissement au titre de cette même décision modificative).

. + 55 000 € (articles 6226 et 6227) pour l'ajustement des prévisions budgétaires sur diverses lignes : frais notariés et d'expertises notamment.

. + 10 000 € lié à l'événementiel avec l'organisation de la célébration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Ville.

. + 132 516 € au titre de la réaffectation de divers produits et de subventions de fonctionnement notifiées (dans le domaine culturel notamment).

➤ **+ 247 800 € au chapitre 012 «Charges de personnel et frais assimilés» :**

. + 250 000 € conformément aux engagements pris par la Ville pour renforcer l'encadrement par le recrutement de surveillants/animateurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

. - 2 200 € de redéploiement de crédits vers d'autres chapitres budgétaires.

➤ **- 100 000 € au chapitre 022 «Dépenses imprévues»**, compte tenu de la non mobilisation de ces crédits.

➤ **+ 89 654 € au chapitre 65 «Autres charges de gestion courante»** avec notamment un complément de subvention de 35 000 € au titre du sport de haut niveau compte tenu des différents résultats des clubs à l'issue de la saison sportive 2013/2014 (montée en division supérieure des clubs de football du BRC et de basketball du BBC) et de la conclusion de nouveaux Contrats de Développement Sportif pour la saison 2014-2015.

Par ailleurs, divers redéploiements de crédits viennent également abonder ce chapitre.

➤ **+ 91 000 € au chapitre 67 «Charges exceptionnelles» :**

. + 70 000 € correspondant à une annulation de titre de recettes émis sur l'exercice 2013 au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure suite à une dénomination de tiers erronée, un titre a été réémis en 2014 pour un montant égal.

. + 21 000 € par redéploiement de crédits pour la mise en place du dispositif Tickets Loisirs Sports «Découverte».

## **B) Les propositions en recettes réelles**

➤ **+ 372 727 € au chapitre 73 «Impôts et taxes»** correspondant à un ajustement de la prévision budgétaire du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC/article 7325) reversé à la Ville de Besançon suite à notification de l'Etat (circulaire du 27/05/2014).

➤ **+ 123 170 € au chapitre 74 «Dotations et Participations»** concernant des inscriptions budgétaires de subventions reçues de divers partenaires (Etat, Région, Département du Doubs, Agence Régionale de Santé), notifiées dans les domaines de la culture et de la santé dont certaines sont proposées en réaffectation en dépenses.

➤ **+ 93 119 € au chapitre 77 «Produits exceptionnels»** avec notamment l'inscription d'une recette de 45 109 € correspondant à une indemnisation versée dans le cadre d'un contentieux suite à notification du jugement du Tribunal Administratif.

## **2 - Section d'investissement**

**Les dépenses et recettes réelles s'élèvent à 1 177 292 € et sont présentées ci-après.**

### **A - Les propositions en dépenses :**

• **- 10 000 € au chapitre 20 «Immobilisations incorporelles»** dans le but de redéployer des crédits entre chapitres budgétaires pour divers besoins notamment sur la bureautique (- 20 000 €), les tranches annuelles (- 30 000 €) ou concernant les études engagées au titre du Plan Stratégique Local (PSL) global de Planoise.

• **+ 327 000 € au chapitre 204 «Subventions d'équipement»** dont l'essentiel concerne la résiliation de la concession avec l'ISIFC, selon les dispositions de l'article 23-1 du traité de concession et suite à la délibération du 10 juillet 2014 (+ 250 000 €). Des crédits sont également à redéployer pour les études PSL de Planoise (- 40 000 €).

• **+ 811 511 € au chapitre 21 «Immobilisations corporelles»**. Il convient de procéder à des inscriptions de crédits au titre des acquisitions à engager dans le cadre du droit de préemption : acquisition d'un immeuble au 24 rue Charles Nodier (+ 450 000 €), en vue de sa revente à Grand Besançon Habitat qui souhaite y aménager 12 logements sociaux. De même, une seconde acquisition est prévue sur le secteur de Planoise (anciens bureaux des Douanes) pour un montant estimé à 270 000 €, avant revente à Aktya. Pour ces deux acquisitions, des recettes d'égal montant sont prévues. Par ailleurs, divers redéploiements de crédit sont réalisés entre chapitres budgétaires à l'intérieur de la section d'investissement.

• **+ 48 781 € au chapitre 23 «Immobilisations en cours»** pour notamment ajuster les crédits sur les travaux de voirie prévus chemin de Montarmots en fonction de l'avancée des travaux et de la répartition actualisée des marchés entre le budget Principal et les budgets Eau et Assainissement (+ 40 000 €).

**B - Les propositions en recettes :**

- **+ 666 941 € au chapitre 13 «Subventions d'investissement»** provenant notamment de l'encaissement de subventions du Grand Besançon et de la Région Franche-Comté pour les travaux réalisés sur le bâtiment de la Méridienne à l'Observatoire (+ 153 920 €), de la Région pour la prolongation du souterrain de la gare Viotte (+ 182 635 €), du Département du Doubs au titre de la rénovation du terrain de football de Saint-Claude (+ 77 440 €) et d'aménagements modes doux (+ 93 303 €), de la CAGB dans le cadre des travaux de confortement engagés sur le Pont De Gaulle (+ 134 532 €).
- **+ 450 000 € au chapitre 024 «Produits cessions immobilisations»,** afin de constater la revente à GBH de l'immeuble à acquérir au 24 rue Charles Nodier.
- **+ 30 318 € au chapitre 204 «Subventions d'équipement»** afin de permettre l'encaissement du solde de l'opération sur le restaurant inter-entreprise place Cassin, suite à la vente de l'ensemble du centre commercial.
- **+ 2 620 € au chapitre 23 «Immobilisations en cours».**
- **+ 27 413 € au chapitre 27 «Autres immobilisations financières»** dans le but d'ajuster la prévision budgétaire sur le transfert de droit à déduction de TVA suite aux travaux réalisés au camping de la Plage.

**II - Les budgets annexes**

Les mouvements d'ordre, équilibrés en dépenses et en recettes, sont proposés pour un montant de 26 735 € qui correspond à un virement de la section de fonctionnement à l'investissement sur le budget Eau.

**Les ajustements de dépenses et recettes réelles se chiffrent respectivement à - 147 609 € et à - 237 309,48 €.**

**1 - Les dépenses réelles :**

Elles concernent notamment :

➤ en fonctionnement : + 65 000 € pour différents ajustements de prévisions budgétaires sur les crédits de maintenance et d'électricité du budget eau (+ 15 000 €), de charges de personnel du budget Archéologie Préventive (+ 10 000 €). Au titre du budget SSADPA, l'inscription en dépenses de fonctionnement de 40 000 € sera régularisée au compte administratif 2014 par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2013 reporté en 2014.

➤ en investissement : - 212 609 € du fait de la réduction de crédits pour le budget Eau suite à des ajustements de programmation de différents travaux.

**2 - Les recettes réelles :**

La répartition par section s'établit comme suit : + 2 034,52 € pour le fonctionnement et - 239 344 € au titre de l'investissement.

Parmi ces différents ajustements de crédits, il convient de citer :

➤ en fonctionnement : + 25 215 € pour des recettes exceptionnelles du budget Eau et + 10 000 € en provenance d'une subvention de la DRAC dans le cadre du budget Archéologie Préventive. Par ailleurs, concernant le budget SSADPA, par notification du 3 juin 2014, l'Agence Régionale de Santé a décidé de diminuer le versement du forfait aux personnes âgées et handicapées au motif d'une réserve de compensation des déficits suffisamment dotée (- 49 700,48 €).

➤ en investissement : - 296 095 € pour constater la réduction du recours à l'emprunt du budget Eau, suite à l'actualisation des dépenses d'équipement programmées, et + 53 060 € au titre de l'ajustement de la prévision budgétaire des subventions à encaisser en provenance de l'Agence de l'Eau.

### **Proposition**

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2014 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire joint.

## BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Archéologie préventive
011	Charges à caractère général	260 562,00	15 000,00	40 000,00	-1 486,00	-5 296,00	-9 147,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	247 800,00		-40 000,00	39 766,00		15 000,00
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante	89 654,00					100,00
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus						
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>598 016,00</b>	<b>15 000,00</b>		<b>38 280,00</b>	<b>-5 296,00</b>	<b>5 953,00</b>
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles	91 000,00				5 296,00	4 047,00
68	Dotations aux provisions						
022	Dépenses imprévues	-100 000,00					
M22	SSADPA				1 720,00		
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>589 016,00</b>	<b>15 000,00</b>		<b>40 000,00</b>		<b>10 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement		26 735,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.						
M22	SSADPA						
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>26 735,00</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>589 016,00</b>	<b>41 735,00</b>		<b>40 000,00</b>		<b>10 000,00</b>
D 002	Résultat reporté						
	Restes à réaliser N-1						
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>589 016,00</b>	<b>41 735,00</b>		<b>40 000,00</b>		<b>10 000,00</b>
013	Atténuations de charges						
70	Produits des services, du domaine et ventes		1 000,00	-280 060,00			
73	Impôts et taxes	372 727,00					
74	Dotations et participations	123 170,00	11 750,00	280 060,00			10 000,00
75	Autres produits de gestion courante		3 770,00				
	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>495 897,00</b>	<b>16 520,00</b>				<b>10 000,00</b>
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	93 119,00	25 215,00				
78	Reprises sur provisions						
M22	SSADPA				-49 700,48		
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>589 016,00</b>	<b>41 735,00</b>		<b>-49 700,48</b>		<b>10 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.						
M22	SSADPA						
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>589 016,00</b>	<b>41 735,00</b>		<b>-49 700,48</b>		<b>10 000,00</b>
R 002	Résultat reporté						
	Restes à réaliser N-1						
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>589 016,00</b>	<b>41 735,00</b>		<b>-49 700,48</b>		<b>10 000,00</b>
	<b>RESULTAT SECTION</b>				<b>-89 700,48</b>		

## BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	SSADPA
20	Immobilisations incorporelles	-10 000,00	25 000,00	40 000,00	
204	Subventions d'équipement	327 000,00			
21	Immobilisations corporelles	811 511,00	-280 000,00	95 000,00	3 691,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	48 781,00	38 700,00	-135 000,00	
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 177 292,00</b>	<b>-216 300,00</b>		<b>3 691,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total dépenses financières</b>				
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 177 292,00</b>	<b>-216 300,00</b>		<b>3 691,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
041	Opérations patrimoniales	1 127 413,00			
M22	SSADPA				
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 127 413,00</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 304 705,00</b>	<b>-216 300,00</b>		<b>3 691,00</b>
	<b>D 001 Résultat reporté</b>				
	<b>Restes à réaliser N-1</b>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 304 705,00</b>	<b>-216 300,00</b>		<b>3 691,00</b>
13	Subventions d'investissement	666 941,00	53 060,00	3 110,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		-296 095,00	-3 110,00	
024	Produits cessions immobilisations	450 000,00			
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement	30 318,00			
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 620,00			
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>1 149 879,00</b>	<b>-243 035,00</b>		
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)				3 691,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	27 413,00			
	<b>Total recettes financières</b>	<b>27 413,00</b>			<b>3 691,00</b>
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 177 292,00</b>	<b>-243 035,00</b>		<b>3 691,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		26 735,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
041	Opérations patrimoniales	1 127 413,00			
M22	SSADPA				
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 127 413,00</b>	<b>26 735,00</b>		
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 304 705,00</b>	<b>-216 300,00</b>		<b>3 691,00</b>
	<b>R 001 Résultat reporté</b>				
	<b>Restes à réaliser N-1</b>				
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 304 705,00</b>	<b>-216 300,00</b>		<b>3 691,00</b>
	<b>RESULTAT SECTION</b>				

«**M. Pascal BONNET** : On vote contre dans la logique d'un vote contre le budget.

**M. LE MAIRE** : D'accord.

**Mme Marie-Laure DALPHIN** : Je voulais préciser dans le détail que 250 000 € ont donc été nécessaires pour l'encadrement et le recrutement des surveillants et animateurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et que cette somme n'avait pas été anticipée et qu'elle correspond simplement à la fin de 2014, donc c'est une somme quand même conséquente.

**M. LE MAIRE** : Quels sont ceux qui s'opposent à ce rapport ? Qu'ils lèvent la main : 12. Des abstentions ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (3 abstentions) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), décide d'adopter cette Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2014 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire joint.

**Résultats du vote :**

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 46
- Nombre de procurations de vote : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 54

**Vote :**

- Pour : 40
- Contre : 12
- Abstentions : 2

Date de la convocation : 11 septembre 2014.

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.*